

## AVIS PUBLIC



### DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

**AVIS** est par les présentes donné que le comité d'étude des demandes de démolition tiendra une séance à distance le 13 décembre 2021, afin de statuer sur la demande d'autorisation pour démolir l'immeuble résidentiel situé à l'adresse suivante :

6461, avenue Azilda

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à cette demande de démolition jusqu'au 10 décembre 2021 au secrétaire de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

- Par courriel : [greffe\\_anjou@montreal.ca](mailto:greffe_anjou@montreal.ca)
- Par courrier :

Demande de démolition d'un immeuble  
6461, avenue Azilda  
À l'attention du secrétaire d'arrondissement  
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine,  
Montréal (Québec) H1K 4B9

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 10 décembre 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse de l'immeuble concerné doit également être mentionnée.

Un enregistrement de la séance du comité sera rendu disponible sur le site Internet de l'arrondissement peu après la séance.

Fait à Montréal, le 25 novembre 2021.

Nataliya Horokhovska  
Secrétaire d'arrondissement